

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Étude de l'implantation de la centrale hydroélectrique du Périer (<4,5 MW) turbinant les eaux du torrent de La Malsanne sur la commune du Périer (38).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **HENIN**

Prénom **Pierre**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROBLUE POWER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HENIN Pierre - Président

RCS / SIRET

8 1 1 | 7 9 4 | 4 4 5 | 0 0 0 | 1 5

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	installations qui modifient le profil en long et le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ;
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Installations dans le lit mineur et majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens. Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure à 4,5MW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser une petite centrale hydroélectrique d'une puissance maximale brute égale à 1 177 kW turbinant les eaux du torrent de La Malsanne sur la commune du Périer (38). Ce projet sera porté par la « SASU EUROBLUE POWER » société de droit français ayant son siège à Paris.

La prise d'eau sera construite à l'altitude 975 m NGF, au niveau du lieu-dit "les Daurens".

Le bâtiment de la centrale sera dans la vallée au niveau du village du Périer, à l'altitude 878 m NGF environ en contrebas du pont du "chemin du moulin".

4.2 Objectifs du projet

La création d'une centrale hydroélectrique permettra de produire de l'énergie électrique plus respectueuse de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés concerneront la construction d'une prise d'eau avec un barrage équipé d'une passe à poissons (volume de 1 000 m³ environ), de la conduite forcée enterrée, de la centrale hydroélectrique ainsi que leurs équipements associés.

La phase de chantier comprendra :

- La mise en place des installations nécessaires au chantier, c'est à dire :

- ° Les chemins d'accès;
- ° La base vie;
- ° Les zones de stockage des matériaux ainsi que les aires de préfabrication;
- ° L'aire de lavage;
- ° Le parking pour les véhicules de chantier, si nécessaire;
- La réalisation des équipements associés, à savoir:
 - ° Le local technique;
 - ° La prise d'eau avec un barrage d'une hauteur de 2 m environ (volume de 1 000 m³) équipé d'une passe à poissons
 - ° La conduite forcée souterraine
 - ° La micro-centrale hydroélectrique
 - ° Le canal de restitution
 - ° Le raccordement au réseau

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements hydroélectriques envisagés seront réalisés au fil de l'eau. Ils seront constitués des éléments suivants :

- La prise d'eau du torrent de la Malsanne sera située à 975 m NGF. Elle sera de type au fil de l'eau par déviation latérale. Un barrage avec une passe à poissons d'une hauteur de 2 m environ (volume de 1 000 m³) permettra l'alimentation de la prise d'eau. Un bassin de dessablage sera couplé à la prise. Il permettra de décanter les eaux avant la mise en charge. Deux vannes de chasse seront installées : une dans la prise d'eau pour évacuer les graviers et une au niveau du dessableur pour évacuer le sable déposé. La prise présentera un déversoir afin de laisser transiter les débits supérieurs aux débits turbinés. Un exutoire sera également créé pour la restitution du débit réservé.

- La conduite forcée cheminera depuis la prise d'eau jusqu'à la centrale. Elle sera enterrée sur la totalité du linéaire, soit environ 3250 m à l'aide de pelles mécaniques. Compte tenu du débit de 1200 l/s, son diamètre sera de 900 mm (DN900).

- La centrale hydroélectrique (878m NGF) abritera la vanne de garde, la turbine Pelton, les armoires électriques, le poste HTA et le transformateur. Le bâtiment aura une superficie de 100 m² et fera l'objet d'un permis de construire.

- Un canal de restitution sera créé en dessous de la turbine afin de remettre les eaux turbinées à la rivière.

Vu la puissance injectée, le raccordement au réseau Enedis se fera sur le réseau moyenne tension (20 kV).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre du Code de l'Environnement : autorisation environnementale unique (IOTA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur brute	97 m
Puissance maximale brute	1 177 kW
Longueur conduite enterrée	3 250 m
Centrale	100 m ²
Bassin versant	31.05 km ²
Débit d'équipement	1200 l/s

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La prise d'eau sera construite à l'altitude 975 m NGF, au niveau du lieu-dit "les Daurens" et à proximité du gîte de la boussole.

Le bâtiment de la centrale sera dans la vallée au niveau du village du Périer, à l'altitude 878 m NGF en contrebas du pont du "chemin du moulin".

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 ° 57 ' 37 " 30 E Lat. 44 ° 57 ' 33 " 77 N

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 58 ' 07 " 42 E Lat. 44 ° 56 ' 07 " 62 N

Communes traversées :

LE PERIER (38)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majeure partie de l'aire d'étude se situe dans la ZNIEFF type II " Ensemble formé par le massif du Taillefer, du Grand Armet et du Coiro" (820003754) et de la ZNIEFF Type I "Versant montagneux du bois de l'Homme". L'aire d'étude se situe à 30 m à l'Est de la ZNIEFF Type II " Massif de l'Oisans" (820031930) et la ZNIEFF Type I "Bois, landes des Adversets et des Tartisses".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe à 30 m du parc national des Écrins. Le projet fait parti du massif montagneux de l'Oisans.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche du projet se situe à 11.3 km à l'Ouest et s'intitule "Marais de Nantes en Rattier" (FR3800767).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe à 30 m du parc national des Écrins.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 28/07/1978
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La source des Molles se situe dans l'aire d'étude à proximité de la prise d'eau. Le captage le plus proche est celui de Peyrouses (829 m3/j) qui se situe à 500m de la prise d'eau. L'aire d'implantation de la centrale se situe à 2.3 km du captage des Balmettes (7000 m3/j) et à 2 km du captage des Veyres (34 m3/j). Les captages se situent sur le bassin versant en amont de l'aire d'étude, il n'y a donc pas de risque de pollution.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe en totalité sur le site Natura 2000 "Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon" (FR82011753) qui suit une directive habitats. L'aire d'étude se situe à 30 m de la zone Natura 2000 " Les Ecrins" (FR9310036) qui suit la directive Oiseaux et de celle "Massif de la Muzelle" (FR8201751).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'eau est prélevée au niveau du cours d'eau (20 000 000 m ³ /an) afin d'obtenir un débit suffisant pour permettre le bon fonctionnement des turbines de la centrale hydroélectrique. Ce procédé entraîne une diminution du débit dans le tronçon court-circuité. Afin de limiter cet impact, un débit réservé est prévu. L'eau est ensuite restituée en totalité à l'aval des turbines de la centrale hydroélectrique du Périer.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tranchées nécessaires à la conduite souterraine représentent 2 067 m ³ de matériaux excédentaires. Ces matériaux seront évacués par des filières spécialisées.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rupture de la continuité piscicole (impact PERMANENT) Perturbation des mammifères et amphibiens durant la phase travaux (impact TEMPORAIRE) Destruction de frayères, perturbations de la reproduction, de l'oxygénation de l'eau (impact PERMANENT) Modification de l'alimentation hydraulique (impact PERMANENT) Destruction de corridors écologiques (impact PERMANENT) Afin de compléter l'étude, des inventaires faune/flore/habitats et une étude hydrobiologique sont en cours.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe en totalité sur le site Natura 2000 "Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon" (FR82011753) et à 30 m de la zone Natura 2000 " Les Ecrins" (FR9310036) et de la zone Natura 2000 "Massif de la Muzelle" (FR8201751). Le projet est susceptible d'impacter ces zonages Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein d'une zone Natura 2000 ainsi qu'une ZNIEFF de type II et de type I, le chantier de part les nuisances (bruit, poussières ...) est susceptible de perturber la biodiversité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment de la centrale d'une superficie de 100 m ² environ fera l'objet d'un permis de construire en prenant en compte les règles d'insertion paysagères de la région. Selon l'arrêté n° 2004-06286, une autorisation de défrichement devra être effectuée sur les terrains de la collectivité pour mener à bien les travaux de la conduite enterrée et de la construction du bâtiment hydroélectrique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de barrages en amont.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait-Gonflement des sols argileux Séismes Coulées de boues
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le trafic sera augmenté de manière temporaire et engendra l'émission de GES.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'aire de construction du bâtiment de la centrale hydroélectrique se situe à 100 m des habitations qui sont au bout du "chemin du moulin" dans le village du Périer. La prise d'eau se situe à 210 m du gîte de la boussole au niveau du lieu-dit "Les Daurens". Le tracé de la conduite forcée enterrée est à proximité d'une seule habitation, une discussion est en cours avec le riverain. Durant la phase travaux, des nuisances sonores seront émises.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, aucune intervention de nuit n'est prévue. L'impact est nul. Lors de la phase d'exploitation, des éclairages seront prévus sur le bâtiment de la centrale afin d'effectuer une maintenance en cas de besoin.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut avoir un impact sur le paysage. Le bâtiment sera visible depuis le pont au bout du "chemin du moulin" et le chemin de randonnée qui longe La Malsanne. La prise d'eau sera potentiellement visible depuis le chemin de randonnée qui part du pont à proximité du gîte de la boussole. La mise en place de la conduite enterrée nécessite un défrichage de la zone ce qui modifiera le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au niveau de l'usage de l'eau, le projet entraîne la création d'une retenue d'eau (1 000 m3 environ).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas de barrages en amont sur le torrent de la Malsanne et ses affluents.

Toutefois même si c'était le cas, il n'y aurait pas d'impact cumulé d'ordre hydraulique car l'eau est restituée en totalité à l'aval des turbines de la centrale hydroélectrique du Périer.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures proposées afin de réduire les effets notables du projet pourront être :

- Adapter le calendrier des travaux aux périodes les moins sensibles écologiquement (éviter)
- Plan de lutte contre les espèces invasives (éviter)
- Remise à l'état initial du terrain après enfouissement de la canalisation (réduire)
- Création de passe à poissons (réduire)
- Restauration des berges (réduire)

Ces mesures seront reconsidérées de manière plus approfondie après l'obtention des résultats de l'inventaire faune/flore/habitats et de l'étude hydrobiologique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux du projet sont liés au milieu aquatique, à la ressource en eau et au milieu naturel.

Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique et à ce titre les impacts et les mesures en faveur de l'environnement seront développées dans la pièce d'incidence environnementale.

Ainsi le projet étant soumis à évaluation d'incidence dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale unique, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

	le,	
--	-----	--

Signature



HYDRO OISANS
Société par actions simplifiée
RCS PARIS 822 432 423
16, avenue de Friedland - 75008 PARIS
TVA FR 43 822 432 423

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus